

## Traitement informations GDR dans le cadre d'une hospitalisation ambulatoire - 010-2021-M73

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Traitement informations GDR dans le cadre d'une hospitalisation ambulatoire » dont la finalité est :

*Vérifier que le GHS (Groupe Homogène de Séjour) correspond à une hospitalisation réelle*

Les informations traitées sont les suivantes :

*Nom, prénom*

*NIR*

*Données de santé : Actes remboursés : test PCR et GHS (Groupe Homogène de Séjour)*

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de *12 mois*, à compter de la date de *03/06/2021*

L'accès aux données est réservée :

*- 1er niveau : Les responsables et agents de direction des services santé et lutte contre la fraude, le médecin conseil chef*

*- 2ème niveau (seulement si une fraude est qualifiée) : parquet si une plainte est déposée*

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la *MSA Alpes du Nord* ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) \_ 3, Place de Fontenoy TSA \_ 80715 \_ 75334 PARIS CEDEX07**